

République Islamique de Mauritanie



Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation  
Direction Générale des Collectivités Territoriales

## Stratégie Nationale de Décentralisation et de Développement Local

Volume 2 : Programmation et indicateurs de la SNDDL

### ANNEXE 2

Phasage et planification des activités par résultat

(Visualisation des activités sur 10 ans, présentée par résultat et activité)

Financement : Programme National Intégré de Décentralisation, de Développement Local  
et d'Emploi des Jeunes (PNIDDLE) — Référence : DP N° 08/PNIDDLE/2017

Version amendée 12 septembre 2018



NB. Ce phasage reprend et développe la version allégée présentée dans le volume 1.

Commentaires (Pour mémoire, reprise du volume 1) :

La mise en œuvre des différents résultats de la stratégie, tel que visualisé dans la présentation qui suit par résultat, montre :

- **Une phase orientée sur les choix stratégiques et la prise de décision**, cette phase suivant les résultats s'étalera sur 1 à 3 ans (le choix a été fait d'étaler les activités mais la mise en place de tout le cadre institutionnel doit se faire de manière relativement intense autour des années 2019 et 2020)
- **Une phase sur le développement des instruments induits par les choix stratégiques et la formation des acteurs à ces instruments**. Cette phase, suivant les résultats, s'étale aussi de 1 à 3 ans. Pour certains résultats cela peut être très rapide et commencer en 2019, pour d'autres résultats cette instrumentalisation commencera entre 2020 et 2022.
- **Une phase de mise en œuvre des instruments et d'accompagnement** qui s'enchaîne à la précédente suivant les activités et s'étalera jusqu'en 2028. Cette phase pourrait être divisée en deux périodes de 3 ans chacune avec une montée en capacité des CT et une diminution des besoins d'accompagnement.

Du fait de la nature différente des résultats et, au sein des résultats, des activités, il est difficile d'établir un cloisonnement des phases. Il y a une interpénétration normale. Bien entendu, trois questions majeures seront décisives sur le rythme :

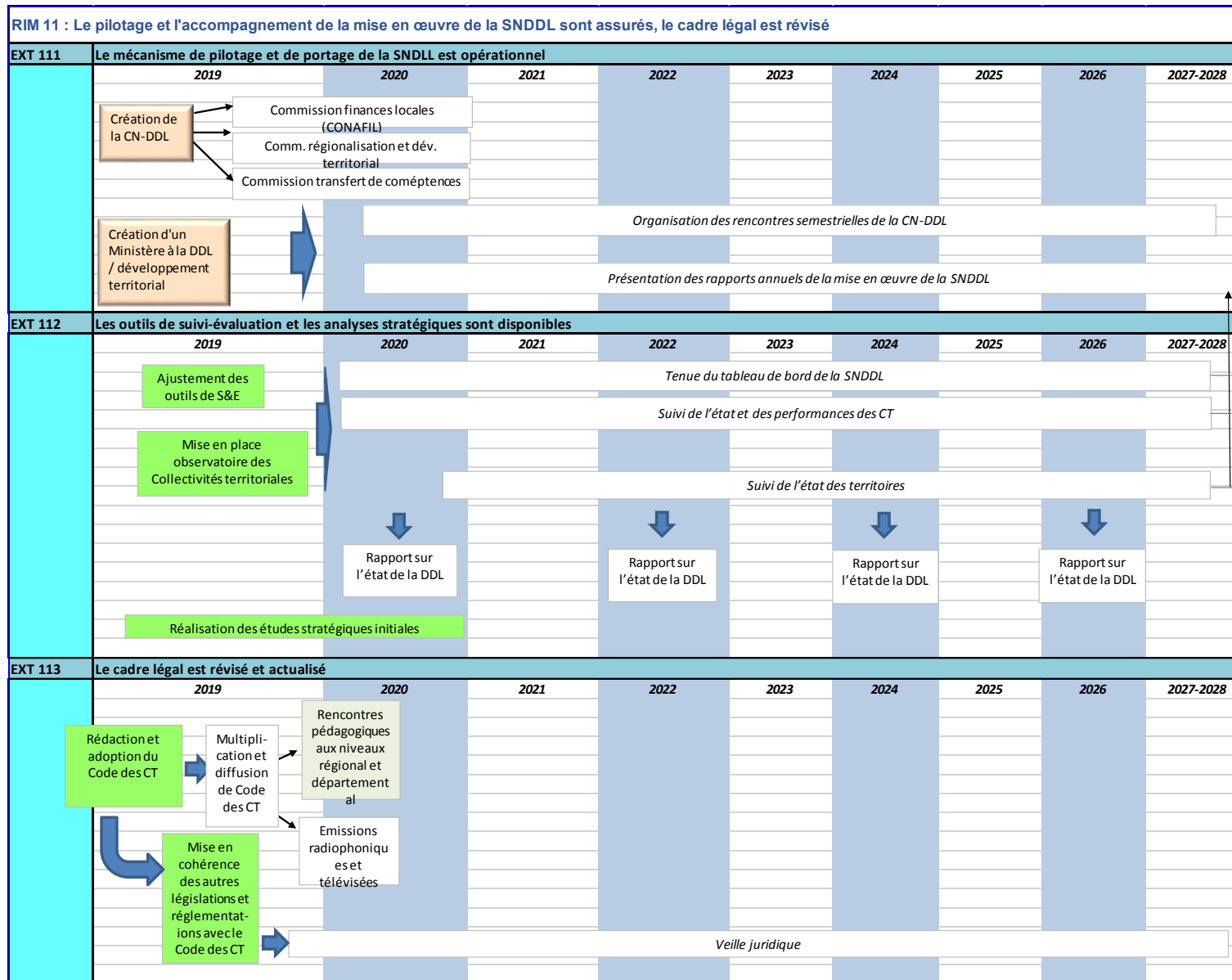
- La volonté politique de prendre les décisions sans tarder,
- La capacité d'absorption des acteurs tant Ministères que CT,
- Les moyens qui seront alloués.

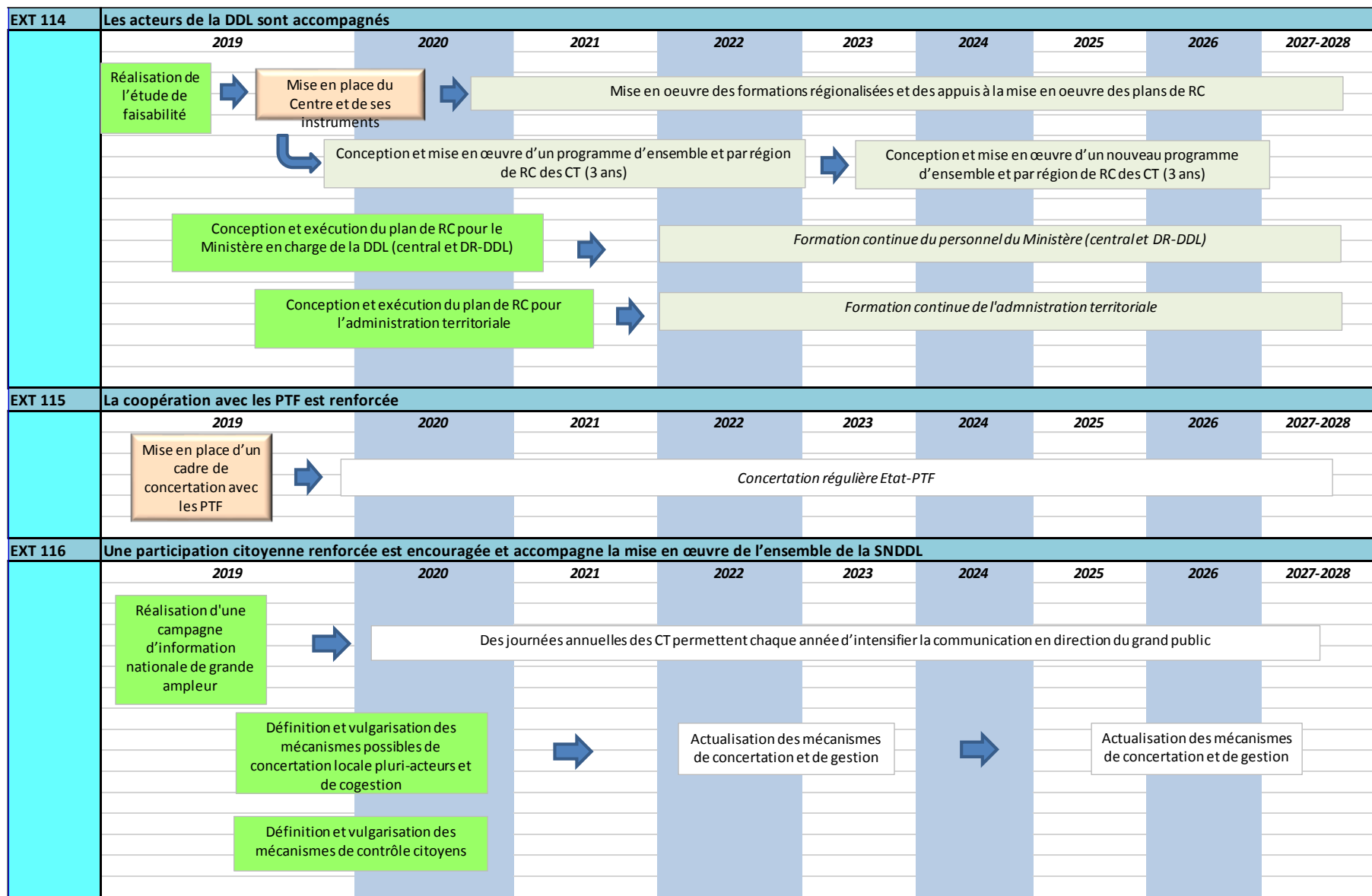
Le présent « phasage » par résultat servira de guide pour le CNDDL pour adapter le rythme et les priorités.

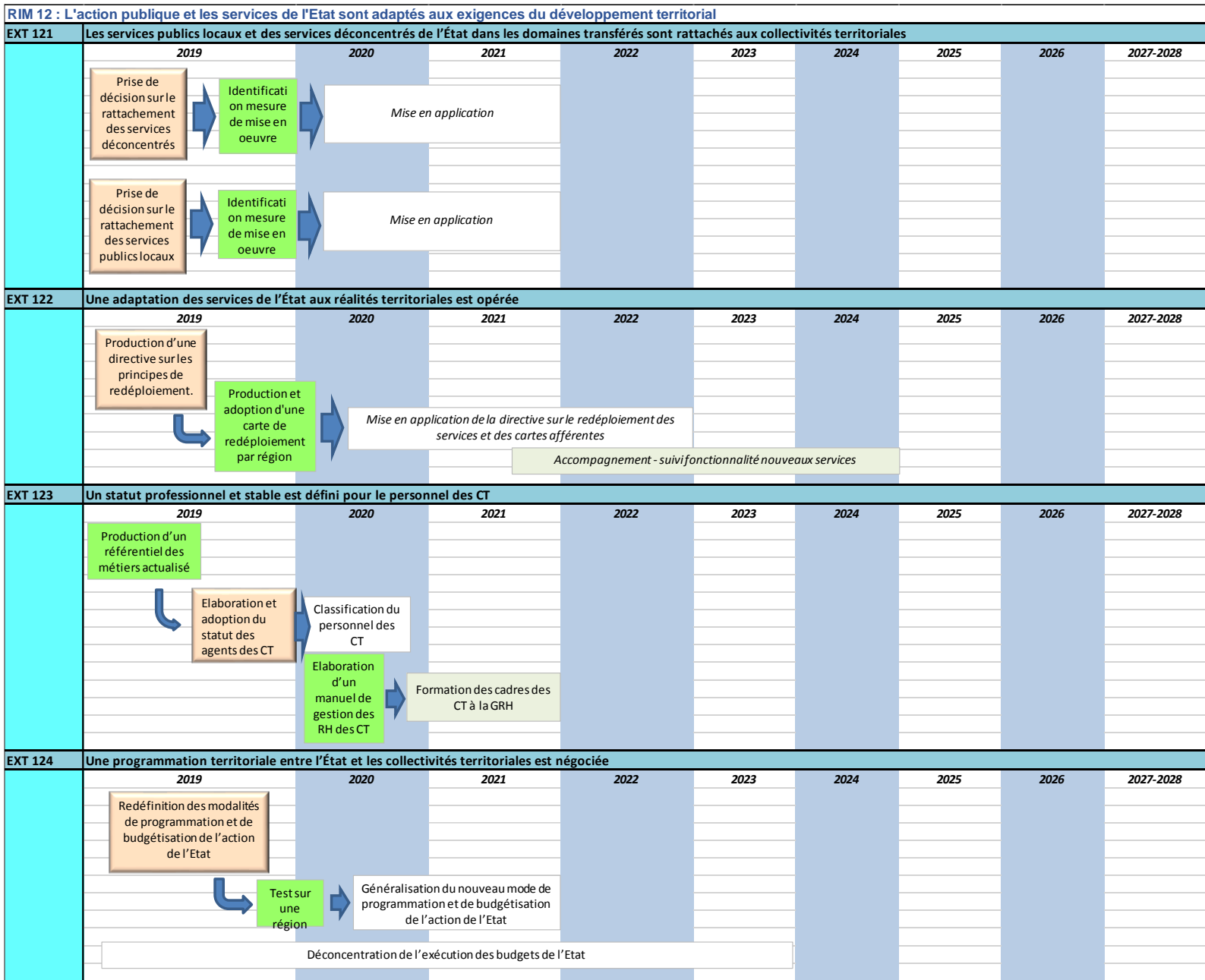
**D'ores et déjà, l'attention est attirée sur le fait que la mise en œuvre de la SNDDL demande une volonté politique forte et la constitution d'une équipe solide d'appui au MID dédiée à la mise en œuvre des deux premières phases.**

- Légende des couleurs :

Décision ou point critique
Travail de conception
Formation ou accompagnement
Mise en œuvre, déroulement activité...

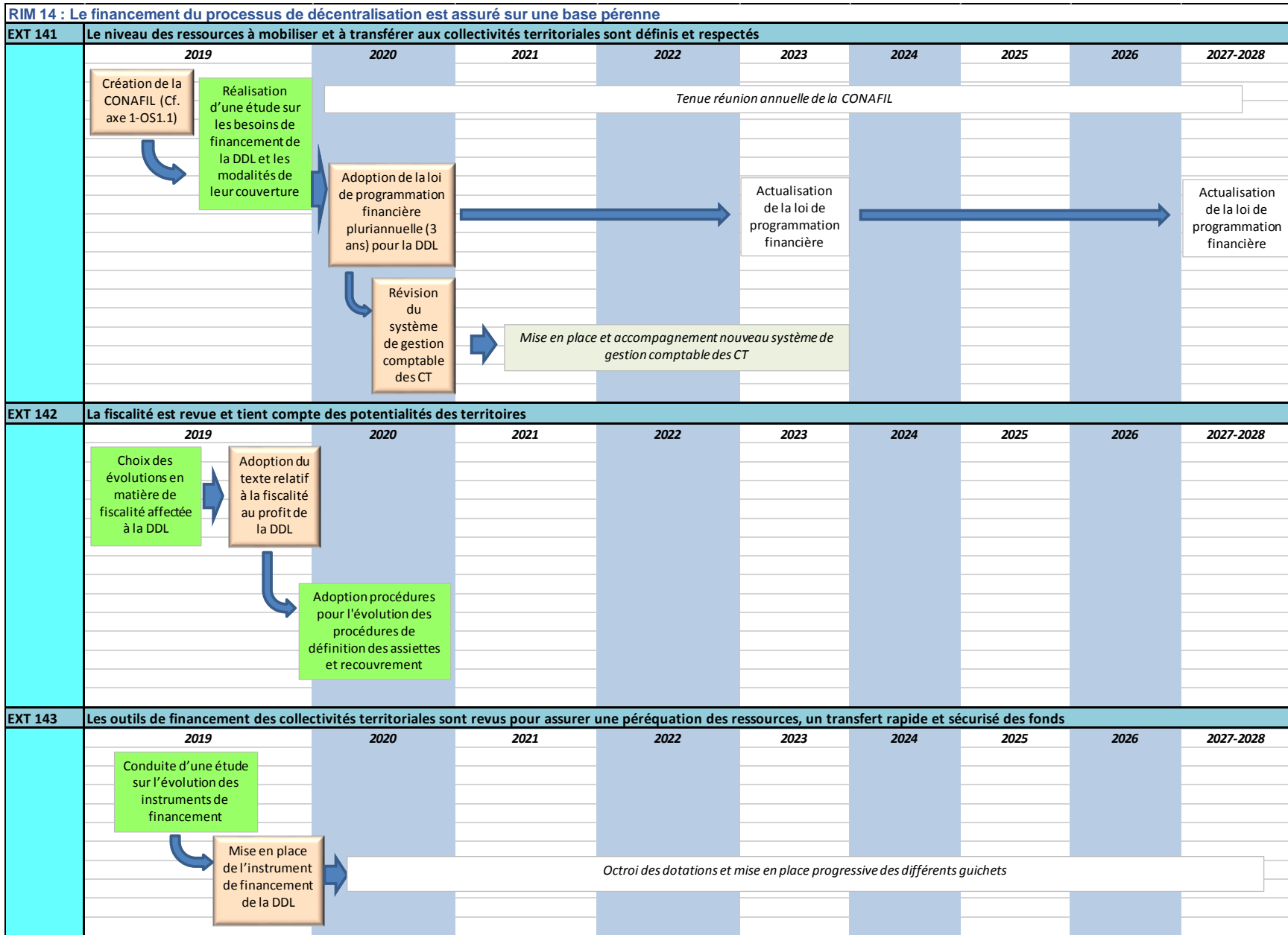


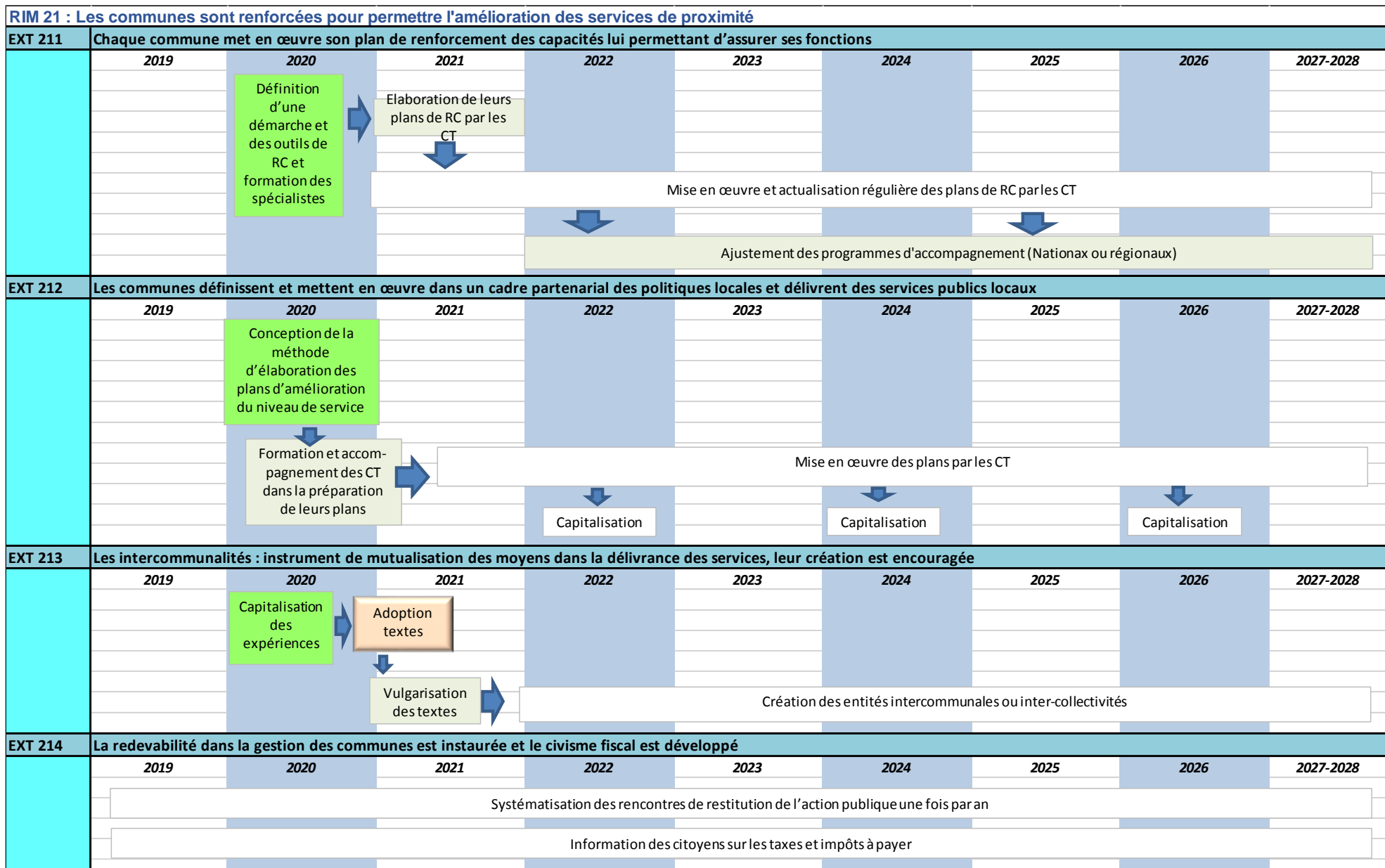




EXT 125	L'exercice de la tutelle est remplacé par un contrôle de légalité								
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027-2028
	Production et diffusion d'un guide de contrôle de légalité								
	Formation des agents de l'administration territoriale au contrôle de légalité								

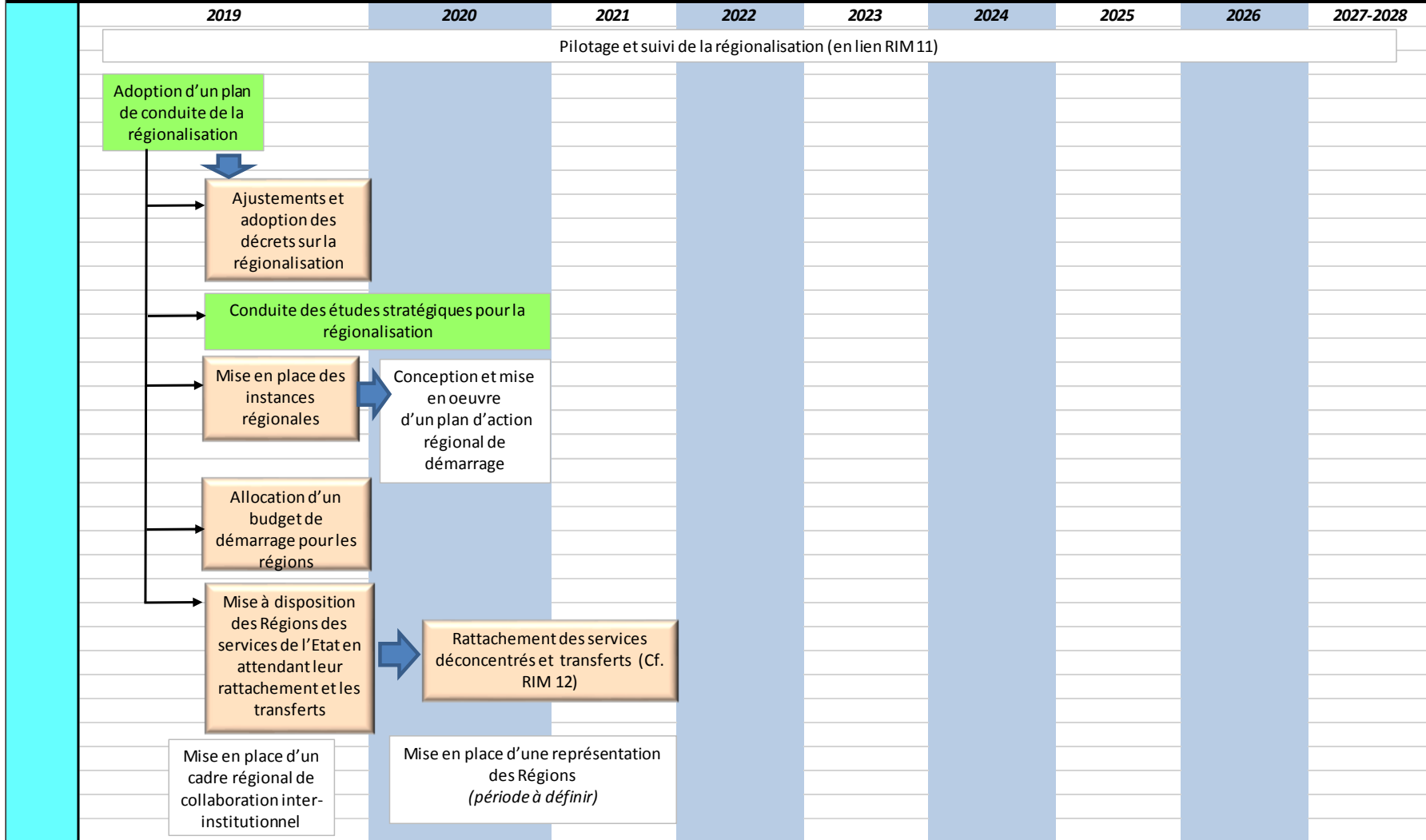
RIM 13 : Le partage et les modalités de transfert de compétences de l'Etat central vers les collectivités décentralisées sont définis, les transferts sont effectifs									
EXT 131	Le mode de transfert et d'accompagnement est défini								
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027-2028
	Adoption d'une typologie des CT								
	Définition des modalités de transferts de compétences								
	Adoption d'un plan directeur de transfert de compétences								
	Adoption des mesures d'accompagnement des CT les plus faibles								
EXT 132	OS 3.2 Assurer un transfert effectif de compétences sur la base du plan directeur de transfert								
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027-2028
	Adoption des feuilles de routes sectorielles								
	Mise en œuvre et suivi des feuilles de routes sectorielles et des mesures d'accompagnement								

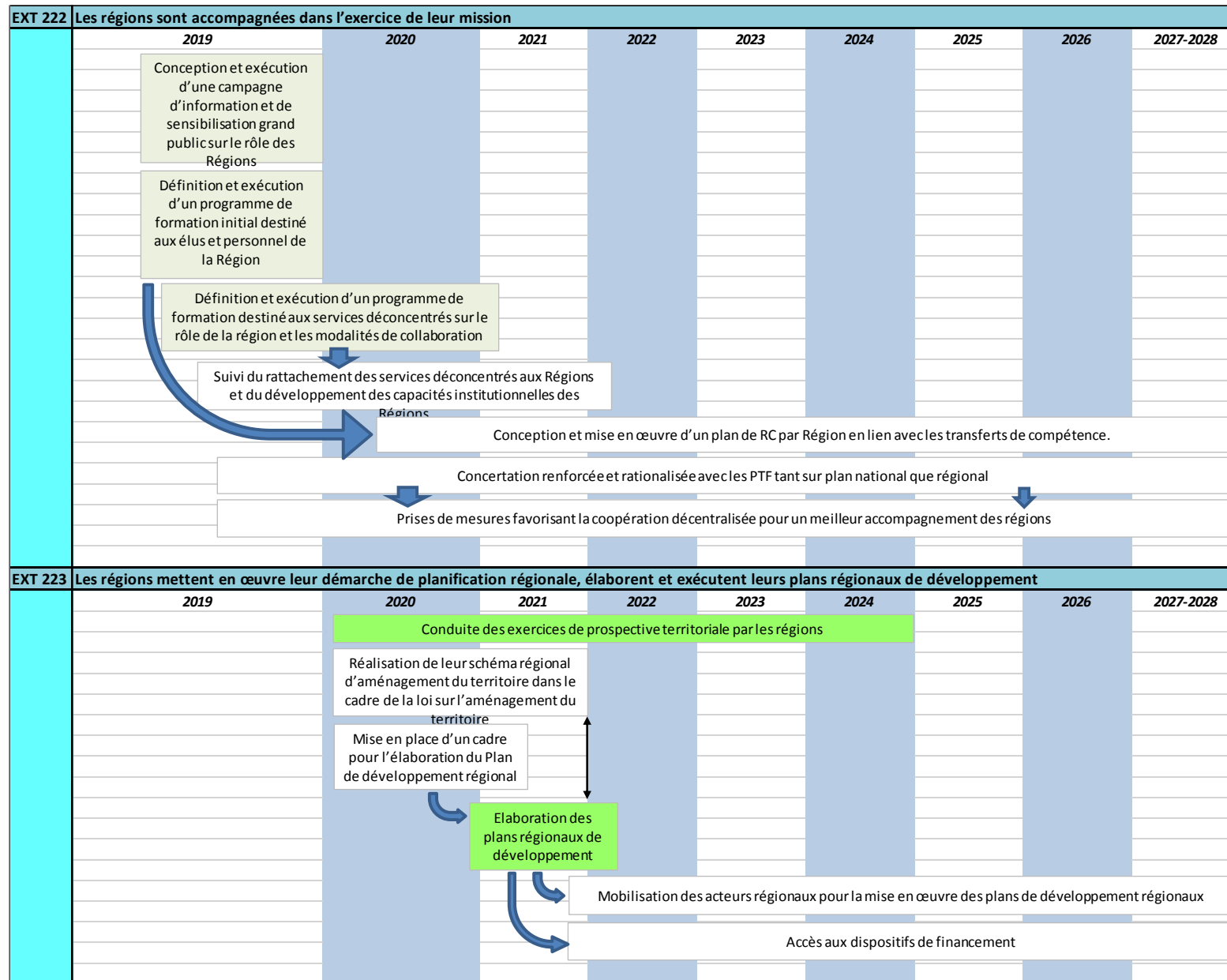




**RIM 22 : La régionalisation et les régions sont opérationnelles pour une meilleure gestion des territoires**

**EXT 221** La régionalisation est mise en œuvre dans le cadre de la relance du processus de décentralisation et pour un renforcement du développement local





RIM 31 : La promotion du développement économique des régions et des localités de Mauritanie est soutenue									
EXT 311 Un cadre national d'appui au développement économique local est élaboré et mis en œuvre									
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027-2028
		Mise en place d'une Commission Nationale du Développement économique local							
		Tenue d'une conférence internationale sur le DEL							
		Publication d'un Livre blanc sur le DEL							
		Adoption du Cadre national stratégique d'appui au DEL							

